



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°90-2024-055

PUBLIÉ LE 13 MAI 2024

Sommaire

Hopital Nord Franche-Comté /

90-2024-05-06-00005 - Décision DG N°2024-44 Composition du Directoire
(2 pages)

Page 3

Hopital Nord Franche-Comté

90-2024-05-06-00005

Décision DG N°2024-44 Composition du
Directoire

DECISION DG N° 2024-44
fixant la composition du Directoire

- **Vu** la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification,
- **Vu** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et au directoire des établissements publics de santé,
- **Vu** l'élection du nouveau président de la CME le 15 juin 2021,
- **Vu** les propositions du président de la CME pour la nomination de membres du personnel médical,
- **Vu** la proposition de la présidente de la CIRSMT pour la nomination du membre du personnel non médical,
- **Vu** la nomination par le Directeur Général et le Président de la CME, de Monsieur le Docteur Sylvain MALFROY, Chef du pôle Anesthésie Bloc opératoire Réanimation et Douleur, Monsieur le Docteur Charles-Eric LAVOIGNET, Chef du pôle des Admissions Non Programmées, Monsieur le Docteur Thierry SPICAROLEN, Chef du pôle des Spécialités Chirurgicales

Le directeur arrête :

ARTICLE 1^{er} :

La composition du directoire de l'Hôpital Nord Franche-Comté est fixée comme suit par référence à l'article L6143.7 du code de la santé publique.

Membres de droit :

Président du directoire :

- **Monsieur Pascal MATHIS** – Directeur général

Vice-président du directoire :

- **Monsieur le Docteur Jean-Baptiste ANDREOLETTI** – Président de la commission médicale d'établissement

Présidente de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico—Techniques :

- **Madame Karine DEMESY-NYCZ** – Directrice de la coordination générale des soins

Représentante du personnel non médical :

- **Madame Caroline GAVOILLE** – Cadre du pôle du Risque Vasculaire et Respiratoire

Représentants du personnel médical :

- **Madame le Docteur Pascale DUSSERT** – Chef de service du Laboratoire
- **Monsieur le Docteur Vincent GENDRIN**, Chef du service d’Infectiologie
- **Monsieur le Docteur Sylvain MALFROY**, Chef du pôle Anesthésie Bloc Opérateur Réanimation et Douleur

Personnalité qualifiée avec voix consultative :

Monsieur le Docteur Philippe SELLES, Chef de service du département d’information médicale

Invités permanents :

- **Monsieur le Docteur Thierry SPICAROLEN**, Chef du pôle Spécialités Chirurgicales
- **Monsieur le Docteur Yoann LEFRANCOIS**, Chef du pôle du Risque Vasculaire et Respiratoire
- **Monsieur le Docteur Sylviane BLAISE**, Chef du pôle Médecotechnique
- **Madame le Docteur Isabelle GUY**, Chef du pôle des Spécialités Médicales
- **Monsieur le Docteur Arnaud LAMBOEUF**, Chef du pôle des Activités de Rééducation et Réadaptation
- **Monsieur le Docteur Charles-Eric LAVOIGNET**, Chef du pôle des Admissions Non Programmées
- **Madame le Professeur Catherine GAY**, Chef du pôle Femme-Mère-Enfant
- **Madame le Docteur Fatiha BOULBAIR et Madame le Dr Christine DEVALLAND**, Cheffes du pôle Cancérologie
- **Monsieur le Docteur Francis DUCHENE**, Chef du pôle Ville-Hôpital

ARTICLE 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort.

**Fait à Trévenans,
Le 6 mai 2024**

Le Directeur Général,

Pascal MATHIS

